

présent règlement vise à exclure le lot numéro 4 727 297 des zones assujetties à la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble.

- 11.- Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.
- 12.- Le projet de *Règlement 2020-360 amendant le règlement numéro 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement* est joint au présent avis public et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Dominique à l'adresse courriel suivante :

<http://municipalite.saint-dominique.qc.ca/>

Donné à Saint-Dominique, le 3 juin 2020.

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière